

Animateur de tourisme local

RNCP282 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	334p
Code(s) ROME	G1101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur (trice) de tourisme local conçoit, sur la base de l'analyse du contexte local, des actions de développement touristique et d'animation d'un territoire ou d'un site et organise leur mise en œuvre. Il (elle) suscite des projets d'animation touristique auprès de prestataires adaptés, et assure leur soutien technique et logistique. Il développe la fréquentation du territoire ou du site en entretenant un réseau de partenaires accueillant le public. Il (elle) organise et anime des opérations événementielles. Il (elle) assure la promotion et la communication touristique, dans les médias et dans les salons professionnels.

Les actions qu'il (elle) propose entrent dans le plan global de développement touristique d'un territoire défini en amont et doivent obtenir l'assentiment des décideurs. Il (elle) est autonome dans la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées.

Il (elle) est fréquemment appelé à se déplacer sur le territoire pour y rencontrer les différents prestataires. Ses horaires de travail peuvent varier en fonction du type d'action menée, y compris en soirée ou le week-end.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. ORGANISER L'OFFRE TOURISTIQUE D'UN TERRITOIRE

Proposer des actions de valorisation d'un territoire après évaluation du contexte local, du cadre réglementaire et des besoins des clientèles repérées.

Apporter dans le cadre de la réalisation des projets un soutien technique aux prestataires touristiques locaux et aux partenaires institutionnels.

Créer et animer un réseau de partenaires professionnels en relation avec les clientèles repérées en réalisant des actions de communication interne.

Composer les produits touristiques correspondant à l'approche marketing et préparer leur mise en marché en réalisant la cotation.

2. CREER ET ANIMER DES MANIFESTATIONS TOURISTIQUES ET DES EVENEMENTS

Lancer des actions de communication, le cas échéant en anglais, avec différents partenaires professionnels.

Définir un concept de manifestations à caractère événementiel prenant en compte les atouts et les contraintes de l'environnement ainsi que le cadre réglementaire.

Définir le budget prévisionnel d'une manifestation.

Préparer l'organisation et encadrer l'animation de manifestations à caractère événementiel.

Réaliser des supports de communication dans les médias, y compris en langue anglaise.

3. ASSURER LA PROMOTION TOURISTIQUE D'UN TERRITOIRE

Définir et budgétiser des actions de promotion et de commercialisation de produits touristiques.
Susciter et mettre en œuvre des actions de promotion, avec l'appui des prestataires, auprès des partenaires professionnels et des media, le cas échéant en langue anglaise.
Agencer et exploiter un espace d'exposition, dans le cadre d'un salon professionnel et/ou grand public.
Actualiser un site internet.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi s'exerce dans tout type d'entreprise ayant pour activité la mise en valeur touristique d'un territoire. L'employeur peut être de type privé tel que les agences réceptives, de type associatif tels les offices de tourisme ou les services loisirs accueil (SLA), de type institutionnel tels les comités départementaux ou régionaux du tourisme (CDT, CRT), ou de type territorial tels les stations, les communautés de communes, les SEM, les Pays.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent(e) de pays - Animateur (trice) de patrimoine - Animateur (trice) de pays - Animateur (trice) de territoire - Animateur (trice) en espace rural - Coordonnateur (trice) de site.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 793 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (22 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	5 695
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	67 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/282/>